

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

2 rue de la Justice - 93213 Saint Denis La Plaine Cedex

Tel = 01.49.46.13.50

www.fftri.com

COÛTS PASS COMPETITION



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

**coûts applicables pour la saison
2026 et jusqu'à la prochaine
modification**

validé par le Conseil d'Administration du 07 juillet 2025

SOMMAIRE

1. RAPPEL : MODIFICATION DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE COÛTS.....	3
2. DÉCISION RELEVANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	4
2.1. PASS COMPETITION.....	4
2.2. GRATUITÉ DU PASS COMPÉTITION POUR LES LICENCIÉS DE CERTAINES FÉDÉRATIONS ÉTRANGÈRES DE TRIATHLON.....	5

SYNTHESE DES MODIFICATIONS VALIDÉES

- modification du mode de calcul de la répartition financière des pass :
 - la répartition 50% FFTRI / 50% LIGUE se calcule après avoir retiré le coût d'assurance du pass compétition
- ajout de 2€ sur tous les pass sauf :
 - pour les pass relais (les athlètes ne réalisent qu'une activité de l'épreuve) / pass par athlète par activité des épreuves Triathlon - Duathlon Distance M
 - pour les pass relais (les athlètes ne réalisent qu'une activité de l'épreuve) / pass par athlète par activité des épreuves des Triathlon - Duathlon Distances L, XL, XXL
 - pour les pass à 40€ des Triathlon - Duathlon Distances L, XL, XXL
- création du pass enduro pour les épreuves dont la particularité est de commencer à une date et un horaire et qui se terminent non pas sur une ligne physique mais toujours à une date et un horaire précis (course de 24h, course de 8h...).
- suppression de la partie obsolète concernant le CHAMPIONNAT D'EUROPE DE TRIATHLON 2024 (VICHY)

1. RAPPEL : MODIFICATION DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE COÛTS

Extrait des nouveaux statuts fédéraux adoptés le 22 novembre 2023

2.1.8.1. Compétences des Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires et Électives

(...)

A tout moment l'Assemblée Générale Ordinaire est compétente pour :

- approuver les cotisations dues par les associations membres, qui sont applicables jusqu'à la prochaine modification des cotisations ;

(...)

2.3.10. Les attributions du Conseil d'Administration

(...)

Le Conseil d'Administration dispose notamment des attributions suivantes :

(...)

- adopter les tarifs suivants, qui sont applicables jusqu'à leur prochaine modification, et déterminer les conditions dans lesquelles les organes déconcentrés peuvent, ou non, appliquer une part supplémentaire, et préciser si cette éventuelle part supplémentaire est plafonnée :
 - le tarif des licences manifestation
 - le tarif des licences fédérales et frais annexes (pénalité)
 - le tarif des pass compétition
 - le tarif des pass clubs et pass stage
 - le tarif des droits de formation et de mutation
- adopter le tarif des remboursements de frais, qui sont applicables jusqu'à leur prochaine modification ;
- adopter tous les coûts ne relevant pas de l'Assemblée Générale, qui sont applicables jusqu'à leur prochaine modification, notamment la rémunération des officiels nationaux ;

(...)

2. DÉCISION RELEVANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1. PASS COMPETITION

Le pass compétition est prévu pour l'accès aux courses ci-dessous listées pour tout concurrent non titulaire d'une « licence compétition » auprès de la FFTRI. Un seul type de dispositif pass compétition sera mis en œuvre, toutes les ligues ont l'obligation de s'y conformer.

Le tarif affiché correspond au cumul de la part fédérale, de la part régionale et de l'assurance :

- la part régionale correspond à 50% du montant après retrait du coût de l'assurance :
 - (Prix total - assurance) / 2.
 - Les ligues ne peuvent pas modifier ce montant ;
- les comités départementaux ne peuvent pas prendre de part sur les pass compétition.

	2025	saison(s) suivante(s)	2025	saison(s) suivante(s)	2025	saison(s) suivante(s)	2025	saison(s) suivante(s)
	course individuelle / pass par athlète		CLM par équipe / pass par athlète		course par équipe (chaque athlète réalise l'épreuve intégralement) / pass par athlète		course en relais (les athlètes ne réalisent qu'une activité de l'épreuve) / pass par athlète par activité	
Toutes disciplines Épreuves Jeunes et Distances XXS, XS	2€	4€	2€	4€	2€	4€	2€	4€
Triathlon - Duathlon Distance S	5€	7€	5€	7€	5€	7€	2€	4€
Triathlon - Duathlon Distance M	20€	22€	20€	22€	20€	22€	5€	5€
Triathlon - Duathlon Distances L, XL, XXL	40€	40€	40€	40€	40€	40€	10€	10€
Raid, Swimrun, Aquathlon, Cross Triathlon, Cross Duathlon Distances S	5€	7€	5€	7€	5€	7€	2€	4€
Raid, Swimrun, Aquathlon, Cross Triathlon, Cross Duathlon Distances M, L, XL, XXL	8€	10€	8€	10€	8€	10€	2€	4€
Bike&Run et Autres épreuves Distances S	2€	4€	2€	4€	2€	4€	2€	4€
Bike&Run et Autres épreuves Distances M, L, XL, XXL	8€	10€	8€	10€	8€	10€	2€	4€

	2025	saison(s) suivante(s)
Épreuve type Enduro (épreuve dont la particularité est de commencer à une date et un horaire et qui se termine non pas sur une ligne physique mais toujours à une date et un horaire précis)		10€ par personne (pour tout le monde : participant individuel et chaque membre d'une équipe)

Les pass compétition sont facturés sur la base :

- des pass souscrits "en ligne",
- et dans l'éventualité où des pass "papier" seraient autorisés, des pass "papier" vendus.

Dans tous les cas, un contrôle pourra être effectué sur la base de la liste des inscrits et une facturation complémentaire pourra être adressée si le nombre de non licenciés inscrits s'avère plus élevé que le nombre de pass compétition déclarés / répertoriés.

Sauf si l'organisateur le prévoit, le pass compétition n'est pas remboursable au participant en cas de non participation, qu'elle soit justifiée ou non.

2.2. GRATUITÉ DU PASS COMPÉTITION POUR LES LICENCIÉS DE CERTAINES FÉDÉRATIONS ÉTRANGÈRES DE TRIATHLON

Par exception, le pass compétition est gratuit pour les licenciés de certaines fédérations étrangères de triathlon.

Fédérations étrangères de triathlon	Décision
Allemagne	Bureau Exécutif du 01/09/2018
Belgique	Bureau Exécutif du 01/09/2018
Espagne	Bureau Exécutif du 01/09/2018
Grande Bretagne (Angleterre, Écosse, Pays de Galles)	Bureau Exécutif du 01/09/2018 pour l'Angleterre Bureau Exécutif du 10/10/2022 pour la Grande Bretagne
Italie	Bureau Exécutif du 01/09/2018
Luxembourg	Bureau Exécutif du 01/09/2018
Norvège	proposé au CA par le BE du 29/03/2024 - CA du 27/04/2024
Pays Bas	Bureau Exécutif du 30/11/2018
Portugal	Bureau Exécutif du 01/09/2018
Tahiti	par convention signée avec la FFTRI le 31 juillet 2023
Tchéquie	proposé au CA par le BE du 29/03/2024 - CA du 27/04/2024
Suède	proposé au CA par le BE du 29/03/2024 - CA du 27/04/2024
Suisse	Bureau Exécutif du 01/09/2018